

HONORAIRES DE L'AGENCE

(T.V.A. incluse)

" VENTES "

RÉMUNÉRATION

Pourcentage appliqué sur le montant de la transaction

MONTANT DE LA TRANSACTION	Locaux à usage d'habitation ou professionnel	Locaux à usage commercial ou industriel	Terrains à bâtir
Jusqu'à 50.000 €	10 % (Minimum de 2.000,00 €)	10 %	10 %
A partir de 51.000 € et jusqu'à 80.000 €	8 %	10 %	10 %
A partir de 81.000 € et jusqu'à 150.000 €	7 %	10 %	10 %
A partir de 151.000 € et jusqu'à 250.000 €	6 %	10 %	10 %
A partir de 251.000 €	5 %	10 %	10 %

Conformément aux usages locaux et sauf convention expresse différente entre les parties (indiquée au mandat), la rémunération de l'agence sera à la charge de :

VENDEUR